

Déclaration de motivation du Dr Antoine Kesia-Mbe Mindua, candidat juge de la Cour Pénale Internationale

Mon pays, la République Démocratique du Congo, a souffert récemment des affres de la guerre et il connaît encore, surtout dans les provinces de l'Est, des graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment à l'encontre des femmes. Notre population est convaincue à présent que l'impunité demeure l'une des causes de ces violations à répétition. Reconnaisant l'importance de la justice criminelle internationale, surtout pour l'Afrique, mon pays a été le soixantième à ratifier le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale permettant ainsi son entrée en vigueur. Mon Gouvernement a consenti à transférer à l'Unité de détention de la Cour Pénale Internationale à La Haye ses ressortissants mis en cause par le Procureur. Ceux-ci forment la majorité des détenus de la Cour Pénale Internationale. Mon Gouvernement collabore aussi très étroitement avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour l'arrestation des accusés et des suspects. Cependant, mon pays n'a jamais eu l'honneur de voir un(e) ressortissant(e) élu(e) comme juge de la Cour Pénale Internationale.

Personnellement, je suis croyant et ardent défenseur de l'État de droit. Je suis très attaché à l'idéal des droits de l'homme. C'est pourquoi, j'ai toujours été militant des droits humains sur les plans national et international. Mes études et ma carrière en témoignent dans une certaine mesure. Comme ancien juriste du TPIR à Arusha, j'ai personnellement participé à l'œuvre de justice en faveur du Rwanda. Actuellement, je contribue aussi au travail de justice et de réconciliation au bénéfice de l'ex-Yougoslavie en ma qualité de juge du TPIY. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a toujours encouragé mon engagement personnel ainsi que mes activités judiciaires internationales. Ma profonde conviction est que le droit, spécialement le droit international humanitaire, doit servir à protéger les plus vulnérables et que son application juridictionnelle est déterminante pour briser le cercle vicieux de la violence, par la fin de l'impunité.

Comme professionnel des cours et tribunaux criminels dans mon pays ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, et conformément à mes convictions personnelles, devenir juge de la Cour Pénale Internationale sera l'aboutissement logique de mon combat au service des faibles. Si je suis élu juge, j'apporterai une grande contribution au travail de cette haute juridiction dont je connais les maux que sont notamment la lenteur des procédures et son corollaire, les dépenses excessives, ainsi que son relatif discrédit actuel dans une certaine opinion. Mon expérience pratique dans les domaines judiciaire, militaire et diplomatique ainsi que mes connaissances théoriques s'y prêtent bien. Il est, en effet, important que le droit international (pénal et humanitaire) soit appliqué de manière diligente et responsable. La paix et le développement en dépendent.

Fait à La Haye, le 11 mai 2011

Dr Antoine Kesia-Mbe MINDUA